

Date de dépôt : 8 octobre 2014

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour le délestage de la
circulation automobile de transit frontalier au travers du village
de Chancy**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 février 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat son rapport du 29 août 2013 (P 1784-C) sur la pétition dont le libellé est le suivant :

Pour le délestage de la circulation automobile de transit frontalier au travers du village de Chancy

*N.B. 117 signatures
p.a M. Jean Buhler
Route de Bellegarde 84
1284 Chancy*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Déposée le 28 avril 2011, la pétition des habitant-e-s de Chancy a fait l'objet de plusieurs rapports. Tout d'abord celui de la commission des pétitions (P 1784-A), daté du 15 novembre 2011, puis la réponse du Conseil d'Etat (P 1784-B) du 28 juin 2012 et finalement celui de la commission des transports (P 1784-C), qui a refusé, en date du 29 août 2013, de prendre acte de la réponse du Conseil d'Etat, avant que le Grand Conseil n'en fasse de même le 14 février 2014.

Dans cette deuxième réponse, le Conseil d'Etat confirme son souhait de ne pas occulter la problématique du transit dans les villages, notamment les 5'500 véhicules traversant le village de Chancy chaque jour de la semaine, auxquels s'ajoute le trafic d'échange des habitants du village. Toutefois, il maintient sa position, à savoir qu'un tel projet de contournement n'est pas envisagé à court terme au regard des finances de l'Etat, même si par le passé l'éventualité d'un contournement routier de Chancy avait été évoquée. Cette décision repose sur l'analyse des éléments factuels d'accidentologie, de la situation actuelle d'autres pénétrantes cantonales et des investissements à consentir dans tous les domaines de l'Etat, ce qui oblige le Conseil d'Etat à fixer des priorités pour les investissements du canton.

La demande en mobilité sur le territoire genevois est en croissance constante et connaît une évolution différenciée selon les régions. Si la situation du village de Chancy demeure délicate aux périodes de pointe du matin et du soir, elle reste acceptable au cours de la journée.

Compte tenu des planifications directrices cantonales du territoire, du Plan directeur du réseau routier, tout comme de la stratégie multimodale à l'horizon 2030 (Mobilités 2030), aucun contournement routier n'est projeté à Chancy.

De plus, s'agissant d'un axe transfrontalier, il convient de rappeler qu'à l'échelle du projet d'agglomération, le contournement de Chancy n'a pas été retenu parmi les mesures d'infrastructures à envisager à court ou moyen terme. Pour rappel, dans ce secteur de l'agglomération, plusieurs propositions ont été identifiées pour le développement de la mobilité dans le cadre du périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) de Bellegarde, notamment l'amélioration de l'aire d'influence de la gare de Pougny-Chancy et la réalisation d'un diffuseur sur l'autoroute A40 à la hauteur de Viry.

Concernant des demandes plus spécifiques pour améliorer la circulation dans le village de Chancy, des contacts réguliers ont lieu entre les services de la police, la direction générale des transports (DGT) et la commune de

Chancy. Ainsi, il a été procédé à plusieurs contrôles mobiles de vitesse, soit 13 contrôles en 2013 (dont 11 sur la route de Bellegarde, 1 sur la route de Chancy/chemin du Cledal et 1 sur la route de Chancy/chemin des Ronziers) et 3 contrôles supplémentaires sur la route de Bellegarde en 2014.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs été informé de la tenue d'une séance le 25 juillet 2014 en présence de la brigade du trafic, de la DGT et de la commune concernée. A son issue, il a été décidé de lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un radar de contrôle de la vitesse à l'entrée du village côté Genève, le financement de ce radar n'étant toutefois pas encore finalisé pour l'heure.

Concernant enfin les demandes communales de modération du trafic sur la route de Valleiry, il appartient aux autorités de Chancy de lancer l'étude y relative si elles souhaitent revoir son aménagement. Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) s'associera alors à ce projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP